

**EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIERES**

N° registre 2020-053

THEME : INTERCOMMUNALITE – Numéro 5-7

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15

En exercice = 15

Qui ont pris part à la délibération = 9

Date de la convocation

11 Décembre 2020

Date d'affichage

11 Décembre 2020

Séance du 17 DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 030-213000466-20201217-2020053-DE

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents

Mmes ANGELRAS Suzanne, CHAREYRE Annie, LARAN Audrey, PROISY DENOZI Christel

Ms CARNOD Didier, HATTAOU Farid, DREVON Robin, TERRADES Olivier, VIDAL Jean-Jacques

Absents excusés: Mmes GUERRERO Béatrice, VIDAL Sandrine ; Ms. FERNANDEZ Jérôme, BERNABE Danny, ROUSSEL Romain, FRANCESCHINI Didier

Secrétaire de séance, M. Robin DREVON a été élu secrétaire de séance

Objet : DEMANDE de Fonds de concours exceptionnel 2020 ALES AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5215-26

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération d'Alès et notamment les dispositions incluant la Commune de Boucoiran-et-Nozières, comme l'une de ses communes membres.

Considérant que la Commune de Boucoiran-et-Nozières, souhaite faire des travaux de réfection de voirie consistant à :

- Réfection rue des Orangers
- 2 Murs de soutènements rue des Aires et rue des Clos

Il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération d'Alès

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excèdera pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sollicite un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération d'Alès en vue de participer au financement des travaux de voirie sus cités.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Jacques VIDAL

